

LANCEMENT DU PROGRAMME INTERREG IVC

Lisbonne, 21 septembre 2007

DISCOURS DE MICHEL DELEBARRE, PRESIDENT DU COMITE DES REGIONS

- Seul le texte prononcé fait foi -

Messieurs les Présidents, Monsieur le Secrétaire d'Etat, Mesdames et Messieurs,

Comment aurais-je pu résister à l'invitation que vous m'avez adressée, il y a quelques semaines de participer au lancement du vaisseau – je n'ose pas dire du galion – INTERREG IV C, dans cette superbe ville de Lisbonne, ouverte sur le Tage et sur l'Océan, et qui a vu partir tant de bateaux vers le Nouveau Monde? C'est donc avec un réel plaisir que je me retrouve parmi vous ce matin, dans cette vaste assemblée où j'ai déjà repéré de nombreux amis car nous partageons de longue date la même complicité, les mêmes convictions et les mêmes espoirs, pour faire de ce nouveau programme une réussite.

Pour poursuivre cette image maritime, en tant que Député-Maire de Dunkerque, un port français de la Manche qui a hébergé d'importants chantiers navals, j'ai une assez longue expérience des opérations de mise à flot. C'est presque une routine. Et pourtant, on ressent toujours une émotion au moment du lancement : le navire flottera-t-il correctement ? Quelles difficultés rencontrera-t-il au cours de son existence ? Quelles découvertes nous permettra-t-il de faire ?

Ce sont autant de questions que l'on peut se poser aujourd'hui pour INTERREG IV C. Bien sûr, il y a déjà eu trois autres programmes INTERREG ; bien sûr, nous n'en sommes plus aux balbutiements de la coopération interrégionale. Je ne peux m'empêcher à cet égard de vous confier que j'étais déjà là lorsque la région Nord-Pas de Calais a commencé à tenir ce rôle de coordination des programmes de coopération transfrontalière et transnationale.

Une bonne quinzaine d'années après ces premières expériences, je tiens à porter témoignage à titre personnel et en tant que Président du Comité des Régions de l'importance stratégique de cette coopération thématique pour les collectivités territoriales européennes. Je voudrais aussi insister sur les défis qu'il nous faudra relever dans les prochaines années, et qui serviront de test pour démontrer la valeur ajoutée et l'utilité de ce programme. En effet, vous savez probablement qu'INTERREG IVC donnera sa pleine mesure au moment précis où la cohésion territoriale

deviendra un objectif officiel de l'Union européenne. C'est sur ce troisième point que je conclurai mon intervention.

Premièrement, l'importance stratégique de la coopération interrégionale.

Bien entendu, ici, personne ne me contredira. Nous pourrions invoquer ensemble les 2600 institutions diverses qui ont participé aux 270 projets d'INTERREG III C, pour attester de cette reconnaissance. Pourtant, nous devons garder à l'esprit que depuis la première vague des Fonds structurels lancée en 1988, le budget réservé à la coopération interrégionale s'est réduit comme peau de chagrin. Il est passé successivement de 1% à 0,65% pour atteindre aujourd'hui 1⁰/₀₀ – si je compte bien - du budget total de la politique de cohésion. Et encore, j'oserai dire qu'il s'agit d'un heureux effet de rattrapage de dernière minute, que l'on doit à la mobilisation conjointe du Comité des Régions et du Parlement européen.

Certes, au démarrage on parlait plutôt « d'actions innovatrices » et celles-ci bénéficiaient des trois Fonds structurels, mais cette évolution à la baisse n'est pas fortuite. En effet, vous savez comme moi que **la coopération territoriale dérange**. Elle dérange parce qu'elle transcende les frontières – pas seulement géographiques, mais aussi mentales - et parce qu'elle oblige ceux qui sont jaloux de leurs prérogatives et veulent rester confinés dans leurs procédures routinières, à changer leurs habitudes.

Or, à mon avis, la coopération interrégionale est l'expression la plus libre des affinités qui se créent de part et d'autre de l'Europe entre des régions et des collectivités locales. **Elle matérialise cette envie d'échange et de partage qui traversent nos sociétés et animent nos territoires**. Elle donne une déclinaison pratique et locale à la méthode qui a fait le succès de la construction européenne : s'allier non pas pour que les bons transmettent leur savoir aux mauvais, mais pour résoudre ensemble des problèmes qui se posent à tous. Ainsi, les résultats d'INTERREG illustrent concrètement l'effet de synergie et la richesse du partenariat.

C'est pourquoi j'ai tendance à considérer qu'il aurait fallu ajouter un troisième but à ce programme, les deux premiers étant l'amélioration de l'efficacité des politiques de développement régional et la contribution à la modernisation économique de l'Union. Ce troisième objectif implicite est la promotion de l'intégration européenne par en-bas.

Et cela ne s'arrête pas là : la dénomination « actions innovatrices » signalait justement l'autre apport qui me paraît majeur de la coopération interrégionale, à savoir **l'innovation**. Non pas

l'innovation technologique, mais l'innovation sociale, l'innovation manageriale, l'innovation politique, l'innovation environnementale. INTERREG IIIC, comme ses prédécesseurs, est un formidable vivier d'expériences. C'est le laboratoire de l'Europe, à l'image du département de recherche-développement d'un grand groupe industriel. On peut y puiser à l'infini de bonnes idées, pour redonner du souffle à nos politiques.

Le Comité des régions a toujours soutenu politiquement la coopération et continuera à le faire. En effet, qu'ils soient élus locaux ou régionaux, tous mes collègues s'accordent sur les perspectives que la coopération territoriale en général et interrégionale en particulier peut ouvrir, notamment en matière de gouvernance à plusieurs niveaux, de cohésion territoriale et pour l'évolution de future de la politique de cohésion. C'est donc assez naturellement que nous avons accepté de siéger au comité de suivi du programme, aux côtés des représentants des 27 Etats membres et de la Commission européenne.

Nous considérons également que la coopération joue un rôle crucial dans la consolidation de l'approche intégrée régionale au sein des politiques sectorielles communautaires, telles que la recherche, la compétitivité des entreprises, les transports, l'énergie, l'environnement, etc.

Enfin – et ce n'est pas le moins important – le modèle européen que nos concitoyens soutiennent et dont nous sommes fiers n'est sûrement pas celui d'une concurrence acharnée entre les territoires, qui se solde au mieux par un jeu à somme nulle et au pire par un gaspillage des ressources. Ce modèle européen fait appel à la coopération qui nous renforce tous, les territoires prospères comme les territoires défavorisés ou moins développés.

Ceci m'amène à mon deuxième point, **les défis**.

Il me semble que ces défis sont deux ordres ; les uns sont internes, les autres externes. En interne, il va falloir **faire fonctionner ce nouveau dispositif** qui n'a plus qu'une seule autorité de gestion avec quatre secrétariats d'appui technique à Katowice, Lille, Rostock et Valencia. Il va falloir faire plus avec moins, conserver une cohérence d'ensemble et continuer de stimuler l'innovation. Je suis bien placé pour savoir que l'équipe qui coordonne l'autorité de gestion est capable de faire des prouesses – c'est d'ailleurs pour cela qu'elle a été choisie. J'en veux pour preuve qu'INTERREG IVC est le premier programme du nouvel "objectif 3" de coopération territoriale qui vient d'être adopté par la Commission et les Etats membres. Je ne suis donc pas inquiet.

Toutefois, même si la simplification semble être devenue le mot d'ordre partout, nous devons reconnaître que **les procédures et le contrôle financier** ne se sont pas allégés substantiellement. Nous ne devons pas sous-estimer les obstacles qu'ils représentent pour des collectivités locales de petite taille, compte tenu des sommes modestes qui sont en jeu dans ces projets. C'est un enjeu qui est fondamental pour permettre à nos concitoyens de « toucher du doigt » la réalité européenne et de participer eux aussi à l'intégration de notre continent. Et pourtant, cet enjeu continue de ne pas être vraiment pris au sérieux.

J'ai déjà un peu parlé des défis externes, quand j'ai évoqué **les contraintes budgétaires et la démonstration d'efficacité** qu'il faudra faire au moment de la révision à mi-parcours de 2008-2009. Je crains que le réveil de ceux qui veulent réduire le budget de la politique de cohésion mette en danger INTERREG IV C. Le seul moyen de l'éviter est que les projets témoignent très vite de l'utilité de la coopération territoriale et de son impact positif sur la stratégie de Lisbonne, et qu'ils donnent des résultats visibles pour nos citoyens.

Certes, les nouvelles priorités thématiques – innovation et économie de la connaissance, d'une part, environnement et prévention des risques d'autre part – vont grandement faciliter la reprise des expériences et méthodes réussies dans les programmes de développement régional. La concordance des thèmes et leur nette orientation vers le renforcement de la compétitivité européenne aux niveaux régional et local devraient aussi rendre plus aisé leur transfert.

Il faut toutefois admettre que la capitalisation et la diffusion des expériences à grande échelle constituent un problème récurrent. On peut d'ailleurs se demander si les critères d'évaluation pour ce type de projets et d'expériences sont adaptés à la situation. De son côté, le Comité des Régions avec sa Plate-forme de suivi de la Stratégie de Lisbonne participe aussi à cette dynamique et il sera intéressant de vérifier si certains réseaux parviennent mieux que d'autres à relever le défi.

Enfin, troisièmement, **la cohésion territoriale**.

La nouvelle dynamique de réforme institutionnelle, engagée au terme de la Présidence allemande et soutenue par la Présidence portugaise – qu'elle en soit félicitée – nous permet d'espérer l'adoption prochaine d'un nouveau Traité et sa ratification avant la mi-2009. Pour ce qui concerne la cohésion territoriale, cela signifie qu'au moment de la révision budgétaire à mi-

parcours, elle sera reconnue comme un objectif de l'Union à part entière et **qu'il faudra probablement lui donner une traduction financière.**

C'est un rendez-vous que les programmes de coopération territoriale ne devront pas manquer. **INTERREG IV C est concerné plus précisément parce qu'il dispose de la souplesse nécessaire** en s'adressant à tous les types de territoires, que son enveloppe n'est pas complètement bloquée et qu'il se focalise sur des thèmes problématiques qui ont été pointés par le Quatrième rapport cohésion. La pression sur le littoral, l'étalement urbain, les relations peu satisfaisantes entre le rural et l'urbain, la paupérisation de certains centres-villes, le déclin des zones rurales périphériques constituent autant de nouvelles facettes du défi posé à la cohésion territoriale européenne. Or, parmi les futurs participants d'INTERREG IV C, on trouvera sûrement des collectivités locales qui auront su résoudre certains problèmes, qui pourront tirer des leçons des méthodes utilisées dans leurs réseaux. Il va falloir anticiper ces attentes.

J'aurais encore pu vous parler du Groupement européen de coopération territoriale, **le GECT**, qui peut peut-être constituer un instrument facilitant la coopération interrégionale. Le Comité des Régions est fortement impliqué dans la réflexion et l'analyse des premiers projets. Il va bientôt réunir un groupe d'experts issus des régions et des villes volontaires, afin d'apporter aux responsables de terrain l'assistance technique ou juridique nécessaire et de faciliter la diffusion des bonnes pratiques. A ce stade, j'ai toutefois le sentiment que le GECT est plutôt utile aux coopérations transfrontalières et transnationales.

En conclusion, pour la période 2007-2013, il vous appartient – il nous appartient – de faire grandir ce programme, de le nourrir avec nos projets, de les pérenniser, de les faire partager et d'approfondir encore les échanges et la coopération.

Dans notre Europe élargie et au-delà de ses frontières, la coopération territoriale engage un très grand nombre d'acteurs issus du monde économique, social, culturel, politique et administratif, tous unis par des réseaux de partenariat. C'est à travers ces réalisations très concrètes que l'Europe peut nourrir les espoirs et réaliser, aux yeux de nos concitoyens, ses objectifs de cohésion, de compétitivité et de solidarité.

Au moment où INTERREG IVC va s'élancer vers de nouveaux horizons, comme les galions portugais du XVème siècle, je lui souhaite bon vent et je vous encourage à découvrir grâce à lui

ce Nouveau monde que devrait être l'Europe de demain qui sera basée sur la coopération entre les régions et les collectivités locales.

Je vous remercie de votre attention.